

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 20 ET 27 JUIN

HAUTE-GARONNE **EN COMMUN**

SOLIDAIRE • CITOYENNE • ÉCOLOGIQUE

MAJORITÉ
DÉPARTEMENTALE
— AVEC GEORGES MÉRIC



HAUTE-
GARONNE
PROTECTRICE



INTRODUCTION

**HAUTE-
GARONNE**

PROTECTRICE

ÉCOLOGIQUE

CITOYENNE

SOLIDAIRE

Les dimanches 20 et 27 juin auront lieu les élections départementales dans les 27 cantons de la Haute-Garonne. Ce rendez-vous démocratique intervient dans une situation sanitaire inédite.

Depuis 6 ans, la majorité départementale est aux côtés des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais pour améliorer leur quotidien.

Les engagements pris en 2015 ont été tenus.

Depuis plus d'un an, elle s'est pleinement mobilisée pour faire face à une crise sanitaire inédite aux conséquences sociales, économiques et psychologiques graves. Des mesures fortes ont été prises pour soutenir et protéger les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais.

Dans un contexte particulièrement incertain, une équipe renouvelée et expérimentée de 27 femmes et 27 hommes rassemblés au sein de **HAUTE-GARONNE EN COMMUN**, s'engage pour un Département toujours plus solidaire, citoyen et écologique.

Notre programme s'articule autour de 4 grands axes : Haute-Garonne protectrice, Haute-Garonne écologique, Haute-Garonne citoyenne et Haute-Garonne solidaire.

Nous vous présentons aujourd'hui **HAUTE-GARONNE PROTECTRICE**.

SOMMAIRE

- Faire face à la crise sanitaire, sociale et économique p 3
- Protéger la santé des Haut-Garonnais et des Haut-Garonnaises p 4
- Garantir un service de premiers secours à toutes et tous p 5
- Pouvoir se soigner près de chez soi p 6
- Protéger les femmes victimes de violences conjugales et les mères isolées p 7
- Prendre soin des enfants dès le plus jeune âge p 8
- Protéger les jeunes isolés ou en rupture familiale p 9-10
- Garantir un enseignement sécurisé et apaisé à nos collégiens et nos collégiennes p 11
- Favoriser le sport pour la santé et le bien-être p 12

FAIRE FACE À LA CRISE

SANITAIRE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Depuis le mois de mars 2020, la majorité départementale est pleinement mobilisée pour faire face à une crise sanitaire inédite, aux conséquences sociales, économiques et psychologiques graves. Des mesures fortes ont été prises pour soutenir les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais avec un plan d'urgences sociales mobilisant 70 M€. Les élu.e.s continueront d'être à leurs côtés.

Distribution de masques aux 65 000 collégiens et collégiennes de la Haute-Garonne

Attribution de Bons solidaires pour les achats alimentaires et d'hygiène à destination des personnes précarisées

Dès le début de la pandémie de la Covid-19, la précarité a explosé. Très rapidement et de manière brutale, des personnes qui arrivaient tout juste à garder la tête hors de l'eau se sont retrouvées sans ressources suffisantes pour manger à leur faim. Nous devons répondre à l'urgence sociale et poursuivre la distribution des Bons solidaires aux plus démunis. Ces chèques de 150 à 300 €, mis en place par la majorité départementale, permettent d'acheter des produits alimentaires et d'hygiène dans 5 000 enseignes.

Renforcement des partenariats avec les acteurs de l'aide alimentaire et soutien aux épiceries sociales et solidaires

Les banques alimentaires sont en première ligne pour faire face à l'explosion de la précarité. Nous poursuivons le partenariat engagé par la majorité départementale avec les acteurs haut-garonnais de l'aide alimentaire pour leur donner les moyens d'assurer leurs missions.

Soutien psychologique aux personnes fragilisées, notamment les jeunes et les personnes âgées

La majorité départementale a très rapidement identifié les risques liés aux conséquences psychologiques de la crise de la Covid-19. Nous souhaitons conforter et renforcer les partenariats mis en place avec différents acteurs, comme l'Agence Régionale de Santé, le CHU de Toulouse, le SAMU 31 ou encore le CROUS pour déployer des dispositifs efficaces d'écoute et de soutien psychologique à destination de la population, en particulier les jeunes et les personnes isolées.

Soutien à la vaccination massive

Parce que la vaccination doit être accessible à tous, peu importe l'endroit où l'on habite, nous soutenons les Vaccibus et l'ouverture de centres de vaccination départementaux supplémentaires.

Mise en place d'une plateforme téléphonique d'assistance numérique pour faciliter les démarches administratives.

DURANT LA CRISE DE LA COVID-19, LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE A MOBILISÉ UN PLAN D'URGENCES SOCIALES DE 70 M€



- **5 millions de masques** distribués à tous les habitants et aux collégiens
- Près de **70 000 Bons solidaires** de 150 à 300 € attribués aux plus démunis pour les achats alimentaires et d'hygiène
- **500 tablettes numériques** prêtées aux collégiennes et collégiens défavorisés
- Création d'**un lieu d'accueil pour les enfants** de parents hospitalisés ou victimes de violences intra-familiales
- **Soutien psychologique** pour les jeunes et les seniors
- **6 M€** de subventions exceptionnelles pour soutenir les associations notamment culturelles et sportives

- **3,5 M€** pour soutenir les artisans, commerçants, agriculteurs, auto-entrepreneurs et les très petites entreprises en difficulté
- **Un Vaccibus** en partenariat avec les sapeurs-pompiers du SDIS pour vacciner dans les territoires ruraux et mobilisation pour accélérer la vaccination
- Création d'une **plateforme téléphonique** d'accès aux droits sociaux pour répondre plus vite aux premières demandes sociales
- Élargissement aux **étudiants** du fonds d'aide aux jeunes et du fonds de solidarité logement

PROTÉGER LA SANTÉ DES HAUT-GARONNAIS ET DES HAUT-GARONNAISES

La crise sanitaire mondiale de la Covid-19 l'a plus que démontré : préserver l'environnement, c'est aussi préserver la santé de tous et de chacun. Conscients du lien entre cadre de vie et santé, nous aurons à cœur de protéger les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais des risques liés à la qualité de l'air, de l'eau et des aliments mais aussi des alertes sur les virus touchant les animaux et les humains.

PRÉVENIR LES CONTAMINATIONS DANS LES ALIMENTS, L'EAU ET L'AIR

Les laboratoires publics d'analyses, gérés par des collectivités territoriales, constituent un élément essentiel de la politique publique de sécurité sanitaire. Ils interviennent dans les domaines de la santé publique vétérinaire, de la santé végétale et dans la surveillance de la qualité de l'alimentation, des eaux potables et de l'environnement. Le Laboratoire départemental 31 EVA assure aussi la détection des risques épidémiologiques liés à des bactéries, des virus aussi bien dans le monde animal que dans le monde végétal.

La majorité départementale a également mobilisé le laboratoire départemental pour les tests PCR dès le début de la pandémie de la Covid-19 en mars 2020.

Veiller à la sécurité alimentaire

Avec les analyses réalisées dans la restauration collective par le laboratoire, nous voulons protéger les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais de tous les âges des intoxications alimentaires (de la crèche aux foyers séniors).

Garantir une eau saine

Avec les analyses d'eau régulières, nous continuerons de protéger la population des contaminations de l'eau potable et des eaux de baignades.

Surveiller la qualité de l'air

À travers le partenariat avec Atmo Occitanie, nous nous engageons à protéger et alerter sur les contaminations de l'air extérieur par des particules ou des polluants, mais également à protéger les Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais des contaminations par des perturbateurs endocriniens volatiles.

LIMITER L'IMPACT DES POLLUTIONS SUR LA SANTÉ

Poursuite du plan d'actions pour lutter contre les perturbateurs endocriniens

Haute-Garonne en commun prolongera les actions engagées par la majorité départementale avec la signature de la Charte d'engagement "Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens" en 2019, pour réduire l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens.

Nous poursuivons les actions volontaristes menées depuis 6 ans à travers la commande publique, pour éliminer les perturbateurs endocriniens des produits d'entretien et du matériel de restauration scolaire utilisés dans les bâtiments départementaux et dans les collèges.

Nous serons attentifs à ce que les équipements pour la petite enfance et les mobiliers scolaires valorisent également la NF Environnement et aient une teneur réduite en phtalates.

Encourager les agriculteurs à réduire leur utilisation de produits phytosanitaires

La majorité départementale a supprimé l'utilisation de pesticides et de désherbants pour l'entretien des abords des routes départementales.

Réduction des nuisances aériennes

Dans la perspective de contribuer à la promotion d'une filière aéronautique durable, prenant en compte ses enjeux économiques et sociaux, sans compromettre la qualité de vie des habitants, la majorité départementale, en lien avec la Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée a mis en place un dispositif indépendant de mesure et d'information en matière de bruit lié au trafic aérien autour de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Le déploiement et l'exploitation de ce dispositif a été confié à Bruitparif en juillet 2020.

Installé en décembre 2020, il comporte 6 sites de mesure qui vise à compléter et renforcer l'information fournie par la société ATB, gestionnaire de l'aéroport Toulouse-Blagnac, à partir de ses propres stations de mesure du bruit "Sentinelle".

GARANTIR UN SERVICE DE PREMIERS SECOURS À TOUTES ET TOUS

La majorité départementale soutient les 2 400 sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) qui réalisent plus de 55 000 interventions par an.

Pour accompagner la croissance démographique de la Haute-Garonne, la majorité départementale a mobilisé 357 M€ de 2015 à 2021, afin d'assurer un service de secours efficace et de proximité.

UN PLAN AMBITIEUX DE CONSTRUCTION DE CASERNE DE POMPIERS

Nous souhaitons que chacun, où qu'il habite, soit secouru dans un délai de 10 minutes.

• **Construction de 5 nouvelles casernes d'ici 2022** : Aussonne, Montgiscard et Toulouse (Toulouse-Delrieu) en 2021 ; Toulouse "boulevard d'Atlanta" (Toulouse-Atlanta) et "boulevard Eisenhower" (Toulouse-Carsalade) en 2022.

• **Rénovation ou réhabilitation de 4 casernes d'ici 2022** : Bagnères-de-Luchon et Villematier en 2021 ; Saint-Lys et Saint-Jory en 2022.

CONFORTER LES POMPIERS COMME PREMIERS SECOURS D'URGENCE

Nous souhaitons poursuivre les engagements pris par la majorité départementale en 2016 avec le SAMU et le CHU pour diminuer le temps d'attente des personnes secourues à leur arrivée à l'hôpital. Grâce au centre unique de traitement de l'alerte, la répartition des réponses aux appels d'urgence entre le SAMU et les pompiers permet de sauver des vies mais aussi de mieux répartir les équipes de pompiers sur le terrain, avec des interventions adaptées. La collaboration engagée avec l'hôpital et les transporteurs sanitaires pour des perma-

nences d'ambulances sera également maintenue, afin de répondre aux appels non urgents qui ne relèvent pas du premier secours.

DIFFUSER LA CULTURE DES GESTES QUI SAUVENT

La majorité départementale a noué un partenariat avec le SDIS31 pour mener des actions de prévention auprès des jeunes et des adultes. Nous souhaitons mettre en valeur ce métier essentiel pour secourir les populations, en nous appuyant sur les associations locales bien implantées dans les quartiers, en allant à la rencontre des adolescents dans les collèges et susciter ainsi des vocations. 491 sapeurs-pompiers volontaires et 30 sapeurs-pompiers professionnels ont été recrutés lors du dernier mandat.

PERMETTRE AUX POMPIERS D'INTERVENIR PARTOUT

Nous ne pouvons accepter que nos pompiers soient des cibles et les victimes de violences urbaines. C'est pourquoi nous maintiendrons la convention signée en 2016 avec les services de police départementaux, pour intervenir aux côtés des sapeurs-pompiers dans certains quartiers avec un canal radio commun Pompiers/Police afin de communiquer en temps réel sur les interventions.



PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

Le Conseil départemental tiendra toute sa place dans les conseils locaux de prévention de la délinquance, aux côtés des services de police et de gendarmerie, des élus locaux et des associations, pour articuler au mieux les actions de veille sociale, de prévention de la délinquance et de protection des personnes.

Nous veillerons à ce que le droit à la tranquillité soit le même dans tous les territoires en lien avec les services publics qui en ont la charge.

Nous ne souhaitons pas que soient élargies les zones de compétence de la police nationale sur les territoires pris en charge par la gendarmerie nationale, afin de continuer à tenir compte de la diversité de l'urbanisation et des phénomènes de délinquance dans les territoires.

POUVOIR SE SOIGNER PRÈS DE CHEZ SOI

La Haute-Garonne doit faire face à une répartition déséquilibrée des médecins généralistes sur le territoire, entre les zones urbaines, péri-urbaines, rurales ou de montagne.

Nous considérons que toutes les Haut-Garonnaises et tous les Haut-Garonnais ont droit à un égal accès aux soins à tous les âges de la vie et où qu'ils habitent.

Nous poursuivrons la démarche engagée par la majorité départementale aux côtés des partenaires départementaux et régionaux de la santé, pour garantir l'accès à la médecine générale de proximité partout en Haute-Garonne.

CRÉATION DE BOURSES D'ÉTUDE POUR DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE GÉNÉRALE

Elles concernent les étudiants boursiers de 3^{ème} cycle en priorité, en contre-partie d'un contrat d'engagement de 5 ans d'exercice sur le département de la Haute-Garonne. Nous proposerons également des stages en ambulatoire pour les internes en médecine générale et soutiendrons le recrutement de maîtres de stage dans les territoires sous dotés.

SOUTENIR LES PROJETS DE MAISONS DE SANTÉ

Nous soutiendrons les communes et les communautés de communes dans la création et l'extension des Maisons de santé pluridisciplinaires (aides au fonctionnement et à l'acquisition d'équipements et de matériels médicaux et paramédicaux).

ACCOMPAGNER LE RECRUTEMENT DE MÉDECINS PAR LES COMMUNES

Nous mobiliserons des réseaux de professionnels de santé, et créerons une plateforme dédiée aux médecins en recherche d'installation sur le site internet de la collectivité.

SOUTENIR LES INSTALLATIONS DE CABINES DE TÉLÉCONSULTATION

Ces projets portés par les communes sont en lien avec la simplification de l'accès au numérique et les Maisons départementales de proximité.



**NOUS RESTERONS
MOBILISÉS AUX
CÔTÉS DES
PARTENAIRES DE
LA SANTÉ POUR
GARANTIR UN ÉGAL
ACCÈS AUX SOINS
À TOUS DANS TOUT
LE DÉPARTEMENT.**



AGIR POUR LES ANIMAUX

Nous accompagnerons les structures qui assurent l'accueil des animaux abandonnés et faciliterons l'adoption d'animaux en prenant en charge des frais d'adoption et de vaccination.

PROTÉGER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET LES MÈRES ISOLÉES

La mise à l'abri et l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violence est une compétence de l'État qui coordonne le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) en charge de la gestion du numéro d'urgence 115 et de la plateforme pour les femmes victimes de violences conjugales. Cependant, nous pensons que le Conseil départemental de la Haute-Garonne est une collectivité qui se doit de participer à toute la "chaîne" des actions mises en œuvre pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes.

POURSUIVRE LA CRÉATION DE CENTRES D'ACCUEIL POUR METTRE À L'ABRI LES MÈRES VULNÉRABLES AVEC ENFANT DE MOINS DE 3 ANS

En mars 2021, la majorité départementale a ouvert un Centre départemental d'accueil mère-enfants qui permet de mettre à l'abri 60 mères avec enfant dans 27 studios. Ce nouveau lieu vient renforcer les dispositifs existants, "Interlude" et "Colibri" qui proposent 51 logements d'urgence. Le Centre départemental de l'enfance et de la famille géré par le Conseil départemental met également à disposition des studios permettant d'accueillir 18 mères avec enfant de moins de 3 ans. Enfin, la majorité départementale a signé une convention avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Toulouse pour réserver des places aux femmes victimes de violences, avec une participation financière de plus de 3 M€.

CONFORTER LA PARTICIPATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU DISPOSITIF "TÉLÉPROTECTION GRAVE DANGER"

Ce dispositif, opérationnel à Toulouse et à Saint-Gaudens, met à disposition des femmes victimes de violences un téléphone portable géolocalisé permettant de joindre, en cas de danger, une plateforme téléphonique d'assistance accessible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

MISE À DISPOSITION D'ASSISTANTS SOCIAUX

Nous maintiendrons le financement d'assistants sociaux afin d'accompagner les agents de Police et de Gendarmerie dans le traitement des plaintes pour violences conjugales.

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

Haute-Garonne en commun poursuivra l'accompagnement financier des associations qui

agissent dans la lutte contre les violences faites aux femmes. En 2021, le soutien aux acteurs associatifs du secteur a été augmenté de 15 % par la majorité départementale pour faire face à la hausse des demandes liée à la situation sanitaire.

PRENDRE EN CHARGE LES ENFANTS TÉMOINS ET CO-VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

En étant exposé à des violences, nous savons que l'enfant subit lui aussi un traumatisme qui peut impacter à long terme ses comportements. Afin de prévenir ces troubles comportementaux et psychologiques, nous renforcerons le soutien aux structures et aux dispositifs traitant cette problématique ainsi que les actions vers les mineurs victimes d'agressions sexuelles.

SOUTENIR LES ACTEURS PRENANT EN CHARGE LES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

Nous pensons que l'hébergement avant jugement de l'auteur de violences conjugales, avec une prise en charge adaptée, permet la protection des victimes et la baisse du taux de récidive.

PRIORISER LES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Nous avons conscience que l'accès à un logement pérenne constitue une étape majeure dans le parcours de sortie des violences.

Enfin, le Conseil départemental poursuivra sa participation à la Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite contre les êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

PRENDRE SOIN DES ENFANTS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

En Haute-Garonne, on recense environ 16 000 naissances chaque année. La majorité départementale poursuivra sa mission de protection des enfants dès le plus jeune âge, grâce à un accompagnement gratuit des familles dans la préparation à l'arrivée d'un enfant et le suivi de grossesse. Faire garder son enfant relève trop souvent du parcours du combattant. Pour faciliter la vie des parents, nous favoriserons la création de modes de garde permettant de répondre aux besoins de chaque famille.

UN SERVICE DE LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE GRATUIT ET AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

Le service départemental de protection maternelle et infantile (PMI) propose un service anonyme et gratuit d'accompagnement des familles : de la préparation à l'arrivée d'un enfant aux consultations médicales jusqu'à ses 6 ans, en passant par des visites à domicile après l'accouchement. Pendant 6 ans la majorité départementale a déployé 160 professionnel·le·s de la PMI sur 70 sites répartis sur tout le territoire. Une équipe est ainsi présente dans chacune des 30 Maisons des solidarités déployées dans tout le département.

En 2020, 16 536 enfants ont été bénéficiaires des consultations PMI et 1 549 ont bénéficié d'un bilan en école maternelle.

RENFORCER L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE (CRÈCHES ET ASSISTANTES MATERNELLES) SUR TOUT LE TERRITOIRE

Haute-Garonne en commun augmentera le nombre d'agrément, notamment pour les enfants en situation de handicap.

Depuis 6 ans, la majorité départementale a agréé 1 900 assistant·e·s maternel·le·s pour porter leur nombre à 7 000.

AUGMENTER LES PLACES EN CRÈCHE À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les crèches AVIP ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents ayant des enfants de moins de 3 ans sans solution d'accueil. Elles permettent de réduire les inégalités sociales en matière d'accueil du jeune enfant et de renforcer l'accès des familles les plus modestes. 505 places en crèche AVIP ont été créées en 6 ans.

DÉVELOPPER L'ACCUEIL EN HORAIRES DÉCALÉS

Nous augmenterons le nombre de places en crèches et chez les assistant·e·s maternel·le·s qui proposent des gardes adaptées à des métiers aux horaires décalés (travailleurs de nuit notamment).



**NOUS AUGMENTERONS
ET DIVERSIFIERONS
L'OFFRE D'ACCUEIL
PETITE ENFANCE
POUR RÉPONDRE AUX
BESOINS DE CHAQUE
FAMILLE.**



PROTÉGER LES JEUNES ISOLÉS OU EN RUPTURE FAMILIALE

La protection des enfants relève de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), compétence exclusive des Conseils départementaux. En Haute-Garonne, près de 7 500 mineurs et jeunes majeurs sont accompagnés par l'ASE, dont 1 183 mineurs étrangers, qui bénéficient des mesures de droit commun. L'ASE propose un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants isolés ou rencontrant des difficultés éducatives au sein de leur famille. Le budget protection de l'enfance a ainsi augmenté de 63,5 % et c'est le 1^{er} budget des dépenses sociales du Département.

UNE POLITIQUE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE VOLONTARISTE AXÉE SUR LA PRÉVENTION, L'ACCUEIL ET LA PROTECTION

Depuis 6 ans, la majorité départementale agit au-delà de ses compétences obligatoires en développant des actions volontaristes autour de la prévention, l'accueil et la protection des mineurs, de leurs familles, ainsi que des jeunes majeurs en difficulté.

Des solutions au cas par cas

La majorité départementale a fait le choix de l'accompagnement au cas par cas, pour proposer une solution adaptée à chaque contexte familial, sans stigmatiser les parents. De l'organisation de visites d'assistants familiaux au placement dans des lieux de vie adaptés, l'éventail de mesures est large et permet de répondre à chaque situation. Ces mesures, toujours temporaires, ont pour objectif premier de protéger l'enfant, mais aussi de favoriser le maintien et l'amélioration des relations parents-enfants, excepté dans des cas de maltraitance grave.

La création de 1 600 places d'accueil à domicile ou en structures d'hébergement habilitées

Pour faire face à l'augmentation des prises en charge, la majorité départementale a augmenté sa capacité d'accueil de 56 % depuis 6 ans. 320 places sont en cours de création à ce jour.

Création de nouveaux Relais d'Assistants Familiaux

Afin de prévenir l'isolement et de renforcer l'accompagnement professionnel des assistants familiaux (familles d'accueil) dont la mission est fondamentale et la charge lourde, nous poursuivons la création d'accueils relais.

UN ENGAGEMENT FORT POUR LES ENFANTS ÉTRANGERS ISOLÉS QUI ONT TROUVÉ REFUGE EN FRANCE

Nous considérons que les mineurs non accompagnés sont avant tout des enfants privés de leur famille, de leurs repères, arrivés sur le sol français suite à des événements dramatiques. Pour Haute-Garonne en commun, leur protection va de soi, au même titre que n'importe quel enfant.

La fin de l'hébergement hôtelier depuis 2016

La Haute-Garonne est un des seuls départements où aucun mineur étranger ne dort à l'hôtel. En effet ce mode d'hébergement n'assure en rien les conditions nécessaires à l'accompagnement de jeunes déjà fragilisés qui nécessitent une prise en charge bienveillante et adaptée.



PERMETTRE À CHAQUE ENFANT DE GRANDIR DANS UN CADRE SÛR, LEUR DONNER LA CHANCE QU'ILS N'ONT PAS EUE, TELLE EST ET SERA TOUJOURS L'AMBITION DE HAUTE-GARONNE EN COMMUN.



Le refus d'utiliser le fichier biométrique AEM de fichage des MNA

Depuis janvier 2021, la loi prévoit que les Départements ont l'obligation de transmettre les résultats des évaluations de minorité au préfet afin de renseigner un fichier biométrique appelé AEM (appui à l'évaluation de la minorité), piloté par le ministère de l'Intérieur. Comme l'a fait la majorité départementale, nous joindrons notre voix à celles des associations de protection de l'enfance, en refusant l'instrumentalisation de la protection de l'enfance à des fins de maîtrise de l'immigration.

Suivi des jeunes au-delà de la majorité jusqu'à 21 ans avec un "contrat jeune majeur"

Bien que rien ne l'y oblige, la Haute-Garonne est un des rares Départements à accompagner les jeunes au-delà de leur majorité jusqu'à l'âge de 21 ans. En 2020, 1 183 jeunes bénéficient d'un contrat jeune majeur, dont 730 mineurs non accompagnés.

FAIRE DE LA HAUTE-GARONNE, UN "DÉPARTEMENT AMI DES ENFANTS"

Depuis 2002, l'UNICEF France agit à travers un réseau de collectivités "amies des enfants" pour rendre effectifs les droits de l'enfant sur le territoire français. 246 villes et 16 intercommunalités sont à ce jour "amies des enfants" et engagées pour soutenir tous les enfants et les jeunes dans leur développement.

Haute-Garonne en commun s'engage à rejoindre ce label dans les cinq domaines définis par l'UNICEF : le bien-être, la non-discrimination et l'égalité, l'éducation, la participation et la sensibilisation aux droits de l'enfant, avec l'objectif d'obtenir des résultats durables sur ces 5 registres au cours du mandat.

GARANTIR UN ENSEIGNEMENT SÉCURISÉ ET APAISÉ À NOS COLLÉGIENS ET NOS COLLÉGIENNES

Le Conseil départemental est garant de l'entretien et de la sécurisation des 96 collèges publics de la Haute-Garonne. Alors que l'actualité ces derniers mois a été marquée par des attentats meurtriers, il est de notre responsabilité de garantir la sécurité de nos jeunes et de nos enseignants et de leur assurer les meilleures conditions pour étudier dans la sérénité. La majorité départementale a engagé des investissements pour sécuriser les collèges. En parallèle, des dispositifs de prévention des risques ont été mis en place à destination des adolescents et des collégiens en particulier, afin de les accompagner aux mieux dans cette période de transition vers l'âge adulte.

ÉTUDIER DANS DES COLLÈGES SÉCURISÉS

Des abords de collèges apaisés

Haute-Garonne en commun poursuivra les aménagements de ralentisseurs, de dépose-minute et de pistes cyclables protégées afin de sécuriser les abords de chaque collège.

Protéger les collèges des intrusions

La majorité départementale s'est attachée pendant 6 ans à clôturer et sécuriser les accès des 96 établissements publics du département, notamment par des systèmes de visiophone aux entrées des restaurants scolaires et des logements de fonction.

Des systèmes d'alarme efficaces

Haute-Garonne en commun restera vigilante au bon fonctionnement des systèmes d'alarme et renforcera la formation des agents aux exercices réguliers de sécurité.

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES DÈS LE COLLÈGE

Sensibilisation à la pratique des réseaux sociaux, la e-réputation et lutte contre le harcèlement

Le harcèlement est un fléau qui peut concerner tous les élèves et peut avoir des conséquences très graves, parfois irrémédiables. Nous créerons une formation "Ados et réseaux" afin de sensibiliser les collégiens à un usage conscient des outils numériques, à la e-réputation sur les réseaux sociaux et à la lutte contre le harcèlement.

Déploiement de la Maison départementale des Adolescents sur tout le territoire

Implantée dans le centre-ville de Toulouse (rue Riquet), la Maison des Adolescents est un lieu

d'accueil, d'écoute, d'évaluation, d'information et d'orientation ouvert à tous les jeunes haut-garonnais de 11 à 21 ans, leurs parents, leur entourage et aux professionnels œuvrant auprès d'adolescents.

Face à la crise sanitaire, qui impacte gravement les jeunes, la majorité départementale a décidé d'élargir l'accueil et le soutien psychologique aux jeunes jusqu'à 25 ans.

Afin de renforcer son action au plus près des habitants, nous souhaitons créer des permanences "hors les murs" sur tout le territoire haut-garonnais.

Faciliter l'apprentissage des gestes qui sauvent

Nous mènerons cette action avec les pompiers pour tous les élèves des 117 collèges publics et privés du département.

Apprendre les bons comportements sur la route et les espaces publics

Chaque année, environ 17 000 "Codes jeunes" du Conseil départemental sont distribués à tous les élèves de 5^{ème} afin de préparer l'obtention de l'attestation de sécurité routière.

Remise du guide départemental "Ado, pas accro"

Ce guide vise à informer sur les risques, effets et conséquences des addictions à l'alcool, tabac, produits psychoactifs, boissons énergisantes, cannabis et aux addictions sans produits (écrans numériques, jeux, troubles alimentaires, dépendance sectaire). 9 000 exemplaires ont été distribués depuis 2018 dans les collèges. Ce guide est également disponible en version numérique sur eCollège31.

FAVORISER LE SPORT POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

La crise de la Covid-19 a mis en lumière les bienfaits procurés par le sport et les conséquences d'un éloignement de la pratique sportive. Convaincue des bienfaits individuels et collectifs de la pratique sportive et des valeurs essentielles de solidarité, de citoyenneté et de cohésion sociale, la majorité départementale a porté pendant 6 ans une politique ambitieuse auprès des clubs amateurs et professionnels haut-garonnais ainsi que des Comités départementaux sportifs. Qu'elle soit de loisirs ou de compétition, la pratique sportive contribue incontestablement à notre bien-être commun et doit être accessible au plus grand nombre.

UN PLAN DÉPARTEMENTAL SPORT-SANTÉ

Des équipements sportifs accessibles sur chaque bassin de vie

Mener une action incitative en faveur du Sport-Santé ne peut se faire sans le déploiement d'infrastructures sportives sur chaque bassin de vie du territoire. Nous bâtissons une cartographie des équipements sportifs publics existants. Sur les territoires révélant une absence d'infrastructure, Haute-Garonne en commun continuera d'accompagner les projets de rénovation ou de construction d'infrastructures adaptées.

La création de Maisons Sport-Santé

La majorité départementale a soutenu financièrement la première Maison Sport-Santé de la Haute-Garonne ouverte en septembre 2020 dans le centre-ville de Toulouse par les services de l'État.

Nous renforcerons notre partenariat en proposant notamment des actions à destination des seniors et des personnes en situation de handicap en lien avec des acteurs du sport et les médecins.

La prescription d'activités physiques par des médecins

Nous proposons de conduire une concertation avec l'Agence régionale de santé (ARS) et les Comités départementaux sportifs, pour inciter la prescription d'activité physique et sportive par un médecin généraliste. Ces heures de sports pourront être effectuées dans une structure sportive à tarif préférentiel grâce à une politique tarifaire négociée entre les partenaires.

La promotion de la pratique sportive en partenariat avec les Comités sportifs départementaux

En s'appuyant sur le réseau des Comités départementaux sportifs, nous déploierons une campagne de communication mettant en avant le rôle du sport dans la prévention de pathologies. Depuis le début de la crise, les clubs sportifs haut-garonnais ont perdu 25 à 30 % de licenciés. Au-delà de l'aide financière mobilisée par la majorité départementale, nous devons inciter les Haut-Garonnais à reprendre une licence dans leur club.

Une sensibilisation au dopage dans tous les sports

Nous nous engageons à lutter avec lucidité et sans tabou contre les addictions aux stupéfiants consommés par les jeunes dans le cadre d'une activité sportive en leur donnant les clés pour leur permettre d'adopter des comportements responsables, pour eux-mêmes comme vis-à-vis d'autrui.

En octobre 2020, la majorité départementale a déjà publié un livret "Le rugby, c'est sans produit".

Nous entendons généraliser la diffusion de ces livrets à l'ensemble des disciplines sportives, en partenariat avec les Comités départementaux sportifs haut-garonnais.



UN PLAN DÉPARTEMENTAL SPORT-SANTÉ POUR PROMOUVOIR LES BIENFAITS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS LES HAUT-GARONNAISES ET LES HAUT-GARONNAIS.

